



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	X
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	X
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	X
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard	X	MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR PREFECTURE

082-258200575-20210929-DCS20210929_10-DE
Regu le 04/10/2021

DCS20210929_10

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian	X	GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECHE	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	X
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian		UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal	X	FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel	X	NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAÛBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIÈRES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert		GAUTIE	Claude	X
MONTEILS	MASSALLOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR PREFECTURE

082-258200575-20210929-DCS20210929_10-DE
Regu le 04/10/2021

DCS20210929_10

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUÉCOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAÏLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNE	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank		PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		GUIRBAL	Yohann	
ST-PAUL D'ESPIES	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Eric		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	X
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VAEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÈS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LÉSTRADE	Christian		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	X
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR PREFECTURE

082-258200575-20210929-DCS20210929_10-DE
 Regu le 04/10/2021

DCS20210929_10

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS	TONIN	Philippe	GARIES
VAN GYSEL	Marc	LAPENCHE	BELON	Daniel	PUYLAROCQUE
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	GRADIT	Christian	MONTBARTIER
HOZJAN	Christian	MERLES	AUGUSTE	David	MAUBEC
EMBOULAS	Didier	MONCLAR DE QUERCY	PEZOUS	Bernard	LA SALVETAT BELMONTET
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	DIANA	Bernard	GIMAT
GUERIN	Pascal	POUPAS	BERLY	Marie-Claude	MONTAUBAN
QUARGENTAN	Jacques	SISTELS	GUIZOT	Danielle	MANSONVILLE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 113

Membres excusés : 73

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUIN 2021

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 9 juin 2021 à la salle polyvalente de Bressols.

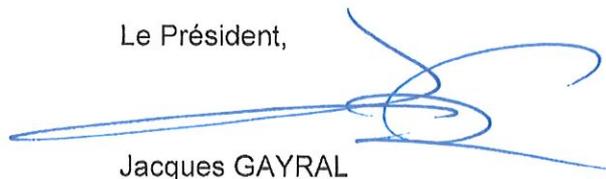
Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 22 septembre 2021.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 9 juin 2021. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard	X	MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AIR PREFECTURE		DELEGUÉS / DELEGUÉES				
COMMUNES		TITULAIRES		SUPPLEANTS		
062-25820459	0929_10-DE	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
Reçu le 04/10/2021	NOM					
FABAS	POZZA	Christian	X	GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel		FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis		COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBÉC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELD	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCOUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérandère	

AR PREFECTURE		DELEGUÉS / DELEGUÉES					
COMMUNES		TITULAIRES		SUPPLEANTS			
052-25824070-1444929-DC5202 Recu le 04/10/2021		NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry			NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard			DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRÜEL	Didier			TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian			FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc			VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier			BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc			BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques			CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain			CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain			MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X		FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal			KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X		TRILLES	Jérémy	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick			DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David			LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X		VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X		MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X		VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre			DECAUNES	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc			COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent			MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé			BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Cilmène			LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques			CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe			DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal			LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier			MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel			MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc			CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X		GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck			ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank			PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno			RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel			DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane			LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal			MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien			PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge			GUIRBAL	Yohann	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane			LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric			PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul			PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé			MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien			CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard			TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X		GRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis			CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROSSOU	Bernard	X		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre			CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme			ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier			MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X		EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X		MESSAOU	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques			SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	François			BROUSSE-BOURNET	André	

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DIANA	Bernard	GIMAT	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
PASSEDAT	Nils	LAVAURETTE	BELON	Daniel	PUYLAROCHE
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	TONIN	Philippe	GARIES
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	BARRA	Jean-Pierre	ST NAZAIRE DE VALENTAIRE
BELVEZE	Jean-Marc	SAUVETERRE	DESCHAMPS	Francis	TREJOULS
GAZALS	Hervé	SEPTFONDS	RICARD	Thierry	BIOULE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 88

Membres représentés par pouvoir : 7

Membres excusés : 100

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

M. Gayral, Président du SDE 82, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et donne la parole à M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président, Maire de Bressols qui accueille, une nouvelle fois dans sa commune, le Comité syndical. M. Ibres souhaite que ce Comité syndical soit un lieu d'échanges, de débats et qu'il réponde aux attentes des délégués. M. Gayral rappelle que les sujets seront présentés de façon synthétique pour laisser la parole circuler et ainsi permettre aux élus par leurs interventions ou questions, de nourrir chacun des thèmes abordés.

- Actualité

♦ Le décret tertiaire

M. le Président indique que le décret tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019 s'inscrit dans les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il s'applique à tous les bâtiments publics ou privés à usage tertiaire et d'une surface cumulée de plancher de plus de 1 000 m² sur une même unité foncière. L'obligation de réduction de la consommation d'énergie finale concerne les bâtiments existants à la date de publication de la loi. Il concerne la consommation de tous les usages des bâtiments, à l'exception de ceux liés à la recharge des véhicules électriques. M. Gayral ajoute qu'il existe des objectifs "relatifs" en comparaison à une année de référence postérieure à 2010 sachant qu'à partir de cette année de référence, il doit y avoir 40 % d'économie de la consommation en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Quant aux objectifs "absolus", ils sont définis par des valeurs figurant à l'arrêté du 17 janvier 2021.

M. Chevet, Responsable du service des énergies, poursuit la présentation et ajoute que les objectifs pourront être modulés en cas de contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales ou si le coût global des actions est manifestement disproportionné par rapport aux économies attendues. Dans ce cas de figure, les demandes de modulations devront être justifiées à l'appui des diagnostics. Des sanctions administratives sont prévues si les dispositions ne sont pas respectées. D'ici le 30 septembre 2022 (échéance du 30 septembre 2021 reportée d'un an compte tenu de la crise sanitaire), les collectivités devront déclarer les sites concernés en complétant les données administratives et les surfaces sur la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME (<https://operat.ademe.fr/>). Il conviendra de procéder également à la déclaration de la consommation énergétique de référence en s'appuyant sur une année pleine d'exploitation comprise entre 2010 et 2020 comportant 12 mois consécutifs. Les données de consommation énergétique de l'année 2020 devront être renseignées, mais ne seront pas considérées comme représentatives au vu du contexte sanitaire. M. Chevet invite les collectivités à identifier dès à présent les sites qui seraient concernés par cette réglementation et à commencer le processus de déclaration. Il ajoute que les établissements scolaires sont particulièrement visés par ce dispositif puisqu'avec plusieurs bâtiments sur une même unité foncière, la surface de 1000 m² cumulés est vite atteinte.

M. Thiers, délégué de Moissac rappelle que la commune est classée et qu'il est donc impossible d'installer des panneaux solaires sur les différents bâtiments publics. Quelle peut être la solution ?

M. Chevet répond qu'il n'y a pas que les panneaux solaires qui permettront d'obtenir les objectifs de réduction de consommation. C'est un ensemble de solutions techniques dont l'isolation thermique des bâtiments, le remplacement ou la modernisation des systèmes de chauffage et un travail sur la régulation.

M. Thiers fait remarquer que le plus gros poste est la consommation électrique notamment dans les collèges

0820110329-DC520210929_10-DE

Reçu M. Chévet indique que l'éclairage à leds.

l'installation de cellules qui prennent en compte la luminosité et un travail sur le fonctionnement et l'utilisation des bâtiments permettraient déjà de réduire une partie de ces consommations d'électricité. Il rappelle qu'il n'y a pas uniquement le chauffage et l'éclairage pour permettre d'atteindre les objectifs mais tout un éventail de solutions.

Après un test des boîtiers pour le vote électronique, M. Gayral indique que le quorum est atteint et qu'il va présenter le deuxième volet de l'assemblée générale, les délibérations.

II - Délibérations

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021

Le procès-verbal de la séance précédente, ainsi que le compte-rendu de l'ensemble des décisions prises par délégation de compétences, ont été adressés aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 17 février 2021 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ Election : Remplacement d'un membre du Bureau

Suite à la démission de M. Daniel Belon de son poste de membre du Bureau, M. Gayral indique qu'il convient d'élire un remplaçant. Cette élection se tient à bulletin secret uninominal à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour un troisième tour. Le Président du SDE 82 fait appel à candidatures parmi les délégués titulaires. Mme Sophie Lavedrine, 1^{ère} adjointe à Verdun sur Garonne, est la seule candidate. M. Philippe Tonin et M. Christian Lestrade sont désignés assesseurs et M. Michel Weill, secrétaire.

Mme Sophie Lavedrine, ayant obtenu la majorité absolue, est élue membre du Bureau.

➤ Société Publique Locale de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie (SPL AREC) : Modification statutaire

M. Gayral rappelle l'adhésion du SDE 82 en 2019 à la Société Publique Locale de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (SPL AREC Occitanie). Cette dernière est un outil stratégique ayant vocation à mener, sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie, des actions dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie. L'évolution de la répartition de l'actionariat de la SPL AREC Occitanie nécessite de modifier l'annexe 1 des statuts de la société tels qu'ils ont été annexés au dossier de convocation.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la modification de l'annexe 1 des statuts de la SPL AREC et autorisent le Président à voter, lors de la prochaine assemblée générale de la SPL AREC, en faveur de la modification de l'annexe 1 de ses statuts.

➤ Dossiers budgétaires

- Approbation du compte administratif 2020 et compte de gestion

M. Ducos, 3^{ème} Vice-Président, adjoint à Verlhac-Tescou présente les principales informations des comptes 2020. En section de fonctionnement, les postes sont relativement constants ou en évolution lente. A contrario, il y a une véritable rupture en 2020 pour ce qui concerne les investissements. C'est une conséquence directe du confinement strict du printemps 2020. La section de fonctionnement se clôture avec un excédent de 8 660 423, 66 € et la section d'investissement avec un solde positif de 4 104 556,23 €, solde très nettement supérieur à celui de ces dernières années. L'autofinancement est de l'ordre de 4 600 000 €. M. Ducos précise que l'autofinancement, sur les cinq exercices précédents, se situaient entre 4 500 000 € à 5 000 000 €.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (693 836 €) augmentent d'une centaine de milliers d'euros par rapport à l'an dernier, ce sont les effets directs de la montée en puissance des marchés passés par le SDE 82 sur le géo référencement des réseaux sensibles mais également sur l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Les charges de personnel (1 370 600 €) sont très stables et augmentent de 1 % par rapport à l'année précédente. Sur le volet des recettes, elles sont de 11 983 391,36 € dont 7 026 362,33 € de recettes réelles,

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, la suppression des emplois précités.

08
Regu le 04/10/2021

Eclairage public : Evolution de la politique des subventions

Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération. M. Gayral souhaite faire préalablement un point d'étape sur la réflexion menée par les services. Il rappelle les trois politiques existantes : La première consiste à subventionner, pour les communes rurales, les travaux d'investissement d'éclairage public à hauteur de 40 % pour un plafond de 28 000 € de dépenses éligibles. Le Syndicat subventionne également toutes les communes dans le cadre du remplacement des luminaires boules qui devront être supprimés au 1^{er} janvier 2025 (300 € par foyer lumineux dans la limite de 15 par an ou 30 sur deux ans). Enfin, la troisième politique de subventionnement porte sur la suppression des ballons fluo qui sont interdits à la vente et qu'il convient de remplacer, à terme. La subvention est de 300 € par luminaire énergivore dans la limite de 15 par an, avec la possibilité de cumuler deux années successives c'est-à-dire 30 point lumineux. Le Président ajoute que le cumul des subventions versées par le Syndicat frôle les 75 ou 80 %, plafond qui ne peut être légalement dépassé.

Avant de donner la parole aux élus, M. le Président fait part de quelques constats relevés suite aux investigations menées par les services : les communes n'utilisent pas systématiquement tous leurs droits à subventions ce qui signifie que la limite de 15 foyers lumineux n'est pas bloquante. Seulement 73 luminaires boules ont été changés entre 2019 et 2020 dans des communes rurales et 15 en communes urbaines, ce qui est peu. Pour les remplacements des luminaires énergivores, la politique semble plus intéressante puisque sur les deux dernières années, 1 450 foyers lumineux en rural ont été traités et 242 en urbain.

M. Puech rappelle que le Syndicat recense actuellement le patrimoine des collectivités. Compte-tenu du patrimoine connu à ce jour, une dizaine de communes possède plus de cinquante points boules. Le chiffre global avancé, aujourd'hui, est de 1200 boules sur 120 communes. L'objectif de luminaires boules à traiter sur un peu plus de trois ans n'est donc pas irréalisable. Pour ce qui concerne les ballons fluos, 2 500 ont été recensés sur 150 communes dont certaines ont un patrimoine très important.

Sur demande du Président, des réflexions sont menées par les services pour être en mesure, à la faveur de la prochaine assemblée générale, de proposer des modifications des modalités de subventionnement.

M. Van Gysel, délégué de Lapenche, compte tenu des éléments exposés, propose que le nombre de foyers par an soit en fonction de la taille de la commune, 15 foyers pour 300 habitants, 30 pour 600 habitants etc, à la proportionnel.

M. Gayral indique que cette gestion semble difficile à gérer en interne d'autant qu'il existe déjà une difficulté de gestion avec le cumul des politiques glissantes et des politiques annuelles. M. Gayral ajoute que le Syndicat envisage d'ailleurs de travailler, à terme, uniquement sur des politiques annuelles.

Mme Frère, Responsable du service des finances répond que techniquement et informatiquement il est tout à fait possible de gérer une proportionnalité ; cependant le but n'est pas de complexifier mais au contraire de chercher à simplifier les politiques avec une notion par année civile pour les trois types de subventions. Elle ajoute qu'aujourd'hui la difficulté est de pouvoir simuler le plus précisément possible l'impact financier.

M. Weill, délégué et maire de Montbeton confirme que travailler sur les politiques de l'éclairage public est une bonne solution, tant pour les lampes énergivores que pour les luminaires non led munis de dégradateurs. Investir sur de l'éclairage public est un bon investissement mais l'enveloppe consacrée par les communes est vite insuffisante. 250 maisons sont attendues à Montbeton dans les 3 ans à venir, il est par conséquent nécessaire d'anticiper l'éclairage public, le positionnement, l'enfouissement...etc. M. Weill est favorable à l'installation de luminaires équipés de leds à dégradateurs et propose un relèvement du plafond des dépenses.

M. Gradit, délégué de Montbartier partage les propos de M. Weill et propose que les communes qui sont beaucoup plus sollicitées que d'autres en termes d'accroissement, comme c'est le cas aussi pour Montbartier où 250 maisons sont également prévues d'ici la fin du mandat, puissent bénéficier du relèvement du plafond de dépenses. Il propose également de tenir compte du linéaire par commune. En effet, le nombre d'habitants d'une commune n'est pas forcément significatif puisqu'on peut avoir une population densifiée au cœur du village et de très petites communes qui ont de grandes extensions car leur patrimoine est étendu.

M. Servières, délégué de Caylus, commune de 1500 habitants, fait part de la "panique" qui s'installe face aux travaux à réaliser mais également face à la méconnaissance de l'état des lieux de l'éclairage public sur sa commune. Il indique que les politiques du Syndicat ne permettent pas à la collectivité de faire face à l'ampleur des travaux. Le Syndicat sera prochainement contacté par la commune pour faire un état des lieux.

A l'instar de la commune de Caylus, M. Gayral conseille aux communes de saisir les services du Syndicat pour l'analyse de leur patrimoine « EP » et une prospective de remplacement des luminaires boules et des

ballons fluo. M. Ibrès fait par ailleurs remarquer que toutes les communes n'ont pas répondu au courrier du Syndicat relatif au recensement du nombre de foyers lumineux sur le département. Faire évoluer une politique de la lumière suppose d'en connaître toutes les composantes.

M. Ibrès constate la nécessité de bien appréhender la situation des communes afin d'évaluer au mieux les besoins réels de l'ensemble des communes. Certaines petites communes ont déjà fait des travaux de modification de leur éclairage public, d'autres peu ou pas, des communes plus importantes sont confrontées à des besoins nouveaux en raison de l'évolution démographique et de la métropolisation toulousaine. Le Syndicat doit connaître clairement toutes les informations nécessaires pour mettre en place un dispositif qui soit le mieux adapté aux besoins des communes. M. Ibrès remercie les communes pour la transmission au Syndicat des éléments concernant leur patrimoine en éclairage public et leurs besoins.

M. Pujol, délégué de Reynies rappelle à M. le Président les échanges qu'ils avaient eu concernant la proposition d'un éclairagiste qui se proposait de changer la totalité des lampes énergivores par des leds et de percevoir annuellement, en lieu et place de la commune, les droits au titre des subventions du Syndicat. Il souhaite savoir si une réflexion a été menée à ce sujet.

M. Gayral répond que la proposition très hybride de l'entreprise qui portait à la fois sur des investissements et sur de l'entretien, était un contrat difficile à appréhender. Il indique que l'évolution des politiques "EP" doit être suffisamment ouverte et homogène pour répondre aux demandes des 195 communes.

M. Dutour, délégué de Malause demande, compte tenu du nombre important de luminaires à changer dans les quatre années à venir, s'il est possible d'augmenter le nombre de points lumineux subventionnés par an et quel serait le montant des subventions si tous les luminaires étaient changés en une fois.

M. Gayral exclut la possibilité de subventionner en une fois le changement de la totalité des foyers lumineux puisqu'il faut respecter les politiques ouvertes par le Syndicat et applicables à toutes les communes. Il s'agit d'un souci d'équité. Un tel subventionnement impliquerait un besoin financier important. Sans mettre la commune à l'index, M. Gayral rappelle que celle-ci avait déjà été alertée sur la nécessité d'investir dans la rénovation de son éclairage public pour faire face aux nouvelles réglementations.

M. Pezous, délégué de La Salvétat-Belmontet propose de recenser le nombre de luminaires à changer sur la commune de Malause et d'établir un échéancier de remplacement sur les quatre prochaines années mais est-ce suffisant ?

M. Charrion, délégué de Réalville donne le cas de sa commune qui a remplacé, il y a trois ans, l'intégralité de l'éclairage public par des leds soit environ 210 points lumineux. L'enveloppe était de 170 000 € à laquelle a été déduite des subventions du Syndicat mais également celle du Pays Midi-Quercy qui a apporté une subvention de 75 000 € sur ce dossier. Il est resté 30 000 € à la charge de la commune. Le Syndicat a un rôle majeur a joué dans le remplacement de l'éclairage public mais d'autres collectivités peuvent contribuer.

M. Chevet informe M. Gayral du caractère exceptionnel de cette aide attribuée dans le cadre du TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) par le PETR Midi-Quercy.

M. Pezous confirme que la politique du TEPCV, à laquelle le PETR était éligible, n'existe plus aujourd'hui.

M. Bocquillon, délégué de Golfech se demande si, en complément de la politique des subventions, il ne serait pas intéressant d'avoir un groupement d'achat pour acheter des points lumineux au meilleur prix.

M. Gayral signale qu'un achat groupé par le Syndicat implique une autre thématique à savoir la prise de compétence "éclairage public" par le SDE 82. Il propose d'aborder ce thème à la réunion de septembre.

M. Gayral indique à M. Bocquillon que sa proposition sera étudiée dans le cadre d'une compétence transférée et ajoute que toutes les suggestions feront l'objet d'une analyse.

➤ Vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Par décisions ministérielles, 17 230 648 kWh cumac ont été attribués pour l'année 2020. M. Brasseur, délégué de Bouillac, membre du Bureau précise que ces kilowatts heures ont été obtenus sur différentes opérations. La répartition est un peu près de 52 % pour des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public, 40 % dans les bâtiments tertiaires et 8 % sur les logements communaux. Suite aux offres présentées par plusieurs entreprises pour le rachat de ces kilowatts heure, il est proposé d'autoriser la vente de ces certificats d'économies d'énergie aux meilleures conditions du marché ainsi que l'encaissement du produit correspondant. Il s'agit de l'offre d'Amsterdam Capital Trading BV pour une offre à 0,00733 €/kWh cumac soit 126 300,65 € HT.

M. Gayral rappelle que 80 % du produit de la vente est reversée aux communes. Les 20 % restants sont utilisés pour des actions de transition énergétique en faveur des communes.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la vente des CEE et l'encaissement du produit tel que présenté.

Programme ACTEE 2 - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : MERISIER

062-256200575-20210929-DCS20210929_10-DE

Reg. In. 41412/21

M. Brasseur rappelle que le Syndicat avait candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt AMI SEQUOIA. Ce programme validé en mars 2021 a mobilisé des fonds et permettra pour le Tarn-et-Garonne de bénéficier d'un financement de 51 925 € pour accompagner la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics en 2021 et 2022. Pour le Syndicat, il s'agit de l'acquisition d'un logiciel de simulation thermique mis à la disposition du conseiller en énergie partagé. Pour ce qui concerne l'appel à candidature du programme ACTEE 2 – AMI MERISIER, il porte sur la rénovation énergétique des établissements scolaires. Il s'agit d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique. Les actions financées seront les audits énergétiques, les missions de maîtrise d'ouvrage, les outils de mesure (acquisition d'un analyseur de combustion et d'enregistreur électrique pour le Syndicat). Le montant de l'aide est plafonné à 600 000 € par dossier et 250 000 € par membre du groupement, ce dernier étant piloté par la Haute-Garonne. L'objectif est de générer des actions concrètes de travaux d'ici le 30/09/2023. Dans ce cadre-là, si certaines communes avaient déjà engagé des actions avec des bureaux d'études, il leur est demandé de se rapprocher du SDE 82 pour voir comment ils peuvent rentrer dans le programme.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la participation du SDE 82 à l'AMI MERISIER dans le cadre du programme ACTEE 2.

> Achats groupés d'électricité : Délégation de signature au Président

M. Delachoux, 1^{er} Vice-Président, Maire de Pommevic rappelle l'intérêt des collectivités telles que les communes, les intercommunalités ou autres structures à adhérer à ce groupement afin d'obtenir les meilleurs tarifs possibles auprès des producteurs d'électricité. Les collectivités, saisies par le SDE 82, doivent exprimer, avant la fin juillet 2021, leur volonté d'adhérer ou de rester membre du groupement. Une mise à jour des points de livraison est nécessaire pour optimiser les achats. Le Syndicat va organiser une consultation au 2^{ème} semestre 2021 et la mise en œuvre débutera au 1^{er} janvier 2022. En raison des changements de mandature, il est nécessaire d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés accords-cadres et marchés subséquents réalisés dans le cadre de ce groupement dans le respect de la convention constitutive quel que soit le montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'ajouter à la liste des délégations du Président un point l'autorisant à lancer et signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents réalisés dans le cadre de ce groupement de commandes et ce, sans distinction de procédures ou de montants, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

> GRDF : Renouvellement de la convention de partenariat « Commune, Vert l'Avenir ! »

M. Ibres indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de partenariat signée entre le SDE 82 et GRDF, signée en 2020, pour favoriser la conversion d'installations de chauffage fioul vers le gaz pour les particuliers, et accompagner l'objectif des pouvoirs publics de supprimer ces équipements d'ici à 2030. Le partenariat n'a pu être engagé compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire. Les communes concernées sont les communes desservies en gaz et ayant transféré la compétence au SDE 82 (Bressols, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Lamagistère, Moissac, Montbeton, Montech, Septfonds). Cette convention a une durée de 12 mois. Les engagements de GRDF consistent en une aide de 400 € TTC pour toute demande d'un client particulier propriétaire en maison individuelle et chauffée au fioul et d'un accompagnement individualisé du projet de raccordement. Le SDE 82 s'engage quant à lui à communiquer vers les communes concernées, à échanger sur les opportunités d'implantation de projets biométhane et GNV.

M. Servières demande s'il est vrai que des réglementations bloqueraient l'installation de chauffage au gaz pour des constructions neuves.

M. Chevet confirme que ce sujet n'est pas encore tranché dans le cadre de la réglementation environnementale 2020 mais que cela fait partie des évolutions possibles.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention entre le SDE 82 et GRDF et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce partenariat.

> Dossier budgétaire

- o Décision modificative

M. Ducos propose une décision modificative qui pour l'essentiel est motivée par des ajustements de programmes de travaux, de subventions et l'application de décisions prises par le Comité syndical. Pour la section de fonctionnement, le niveau des recettes et dépenses est relevé de 171 925 € avec les inscriptions du produit de la vente des CEE (120 000 €) et la subvention ACTEE 2 du programme Séquoia (51 925 €). En dépenses, les charges à caractère général augmentent de 16 000 € (assistance à maîtrise d'ouvrage sur le marché d'effacement électrique). L'évolution des charges de personnel pour 88 000 € est liée à la création d'un poste de Directeur adjoint. Le virement à la section d'investissement est diminué de 282 809 € suite à l'actualisation des programmes de travaux à la baisse. Pour l'équilibre de la section, une dépense est créée pour 350 734 € en gestion courante, pour de l'autofinancement.

S'agissant du poste de Directeur adjoint des Services, M. Gayral indique qu'il a été fait appel à un cabinet de recrutement sachant que cet agent occupera un poste très important pour la structure et pour la Directrice Générale. Le jury se réunira la première quinzaine de juillet pour retenir le ou la candidate.

En investissement, la section est diminuée de 311 337 €. Par rapport à ce qui était prévu au budget primitif, l'actualisation des programmes entraîne une diminution des dépenses de 803 829 € (annulation d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et une baisse d'un peu plus de 500 000 € de travaux soit environ 3 %). En revanche, le versement de subventions augmente avec le reversement aux communes de 80 % du produit de la vente des CEE, le versement des subventions d'éclairage public supérieures au prévisionnel auquel s'ajoute le renouvellement de véhicules. En recettes, on retrouve la diminution du virement de la section de fonctionnement (282 809 €) et des ajustements pour annulation de crédits.

M. Coutancier, délégué de Ginals demande s'il n'y a pas une certaine contradiction entre les 4 millions de retard de travaux en 2020 liés à la Covid et la modification à la baisse des travaux dès la première décision modificative 2021. Il souhaite savoir si le Syndicat a les moyens de rattraper les 4 millions de retard d'investissement, en moyens techniques et en moyens humains. M. Coutancier insiste sur la capacité disponible au Syndicat pour accélérer les travaux et ainsi rattraper le retard.

Mme Frère explique la diminution du programme de travaux 2021 en raison de la réception des dotations du Facé, le principal financeur de l'enveloppe de travaux, postérieurement au vote du budget primitif. Elle rappelle que ce sont ces dotations qui déterminent le montant des programmes de travaux. Puisqu'elles ont été revues à la baisse de l'ordre de 500 000 €, les enveloppes allouées diminuent d'autant. Elle ajoute, quant au rattrapage du retard des 4 millions de travaux, que ce sont les enveloppes qui diminuent et non les réalisations. Le Syndicat réalise environ 15 millions d'euros de travaux par an.

M. Gayral confirme que les dotations obtenues du Facé ou encore du Conseil départemental, permettent de bâtir des programmes de travaux qui ne se réalisent pas nécessairement en une année. Il précise qu'un dossier non terminé dans l'année est inscrit en restes à réaliser. Le Président indique par ailleurs que le Syndicat a la capacité à rattraper ce retard avec les sept chargés d'affaires du service des opérations. Les marchés de travaux viennent d'être attribués et un effort va être également demandé aux entreprises attributaires afin de rattraper, dans la mesure du possible, le retard pris sur la réalisation des travaux.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la décision modificative.

III - Informations

➤ Service « Conseil en Energie Partagé » : Avancement

M. Gayral indique qu'une convention a été signée avec l'Ademe pour le financement du service « CEP ». Quant au recrutement, il a déjà été fait appel à candidatures. Pour ce qui concerne la convention de partenariat avec le PETR Midi-Quercy, il n'est pas possible d'établir un conventionnement avec un agent en contrat à durée déterminée. Une autre solution va être envisagée. Le démarrage effectif du service « Conseil en Energie Partagé » pourrait être fin du 3^{ème} trimestre 2021. Un groupe de travail, composé d'agents des EPCI en charge des thématiques liées à la Transition Energétique (PCAET, énergie, ENR, mobilités) va être mis en place pour renforcer les synergies et développer, harmoniser les actions auprès des collectivités. Par ses actions, le Syndicat pourra accompagner les collectivités dans l'atteinte et la mise en œuvre des objectifs du décret tertiaire.

➤ Attribution des marchés publics 2021-2024

Les marchés publics de travaux portaient sur les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité, les travaux sur le réseau « éclairage public » opérations isolées et sur la fourniture et livraison des transformateurs, postes etc ... Chaque marché a été notifié le 25 mai 2021. La forme juridique prévoyait des prix unitaires, fermes et actualisables, un accord cadre à bon de commandes sans minimum ni

maximum de 48 mois (à l'exception de l'éclairage public isolé, 2 ans renouvelables). La procédure de passation est un appel d'offres ouvert. Pour ce qui concerne l'attribution des lots en électrification rurale, les entreprises retenues sont pour le lot 1 Demarais, le lot 2 Citel, le lot 3 Bouygues, le lot 4 Spie, le lot 5 Cepeca, le lot 6 Laxis, nouvelle entreprise et le lot 7 Cegelec/Spie Borja. Pour le marché « éclairage public » opérations isolées, le lot A est attribué à la Spie, le lot B à Cepeca et le lot C à Bouygues. L'entreprise Transfix est attributaire du marché de fourniture des postes ruraux simplifiés tandis qu'Epsys se voit attribué la fourniture des postes au sol simplifiés (PSSA-PSSB) et des transformateurs H59 avec PAC et équipements HTA associés. Les délais de livraison sont pour tous de soixante jours. Cependant, le Groupe Cahors a fait savoir, en mai 2021, que le délai serait de 15 à 18 semaines. Ce retard provient d'une modification des règles techniques. Mme Brousset, juriste, présente la genèse de la Directive Européenne EcoDesign.

➤ **Transformateurs : livraison des postes**

Mme Brousset explique que la Commission Européenne, dans le cadre de sa politique environnementale et plus particulièrement de réduction de consommation d'énergie, a publié une Directive qui s'applique aux transformateurs. Le but est de les rendre plus économe en énergie puisque l'objectif à 2050 est la neutralité carbone. Selon la projection faite par la Commission Européenne, l'économie d'énergie annuelle devrait avoisiner les 16 térawatt/heure et réduire les émissions de CO² de 3,7 millions par an. Cette norme EcoDesign a des conséquences sur les fabricants de transformateurs qui devront utiliser plus de conducteurs entraînant un surcoût de 10 à 30 %. La gestion en parallèle de la fin de la production des transformateurs répondants aux normes 2015 et la mise en production des transformateurs normes 2021 a créé un "embouteillage" sur les chaines de production générant des retards de livraison pour tous les acteurs, Enedis et syndicats d'énergie.

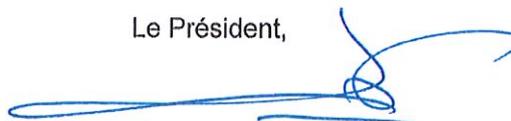
➤ **Question diverse :**

M. Lamoury, Commune de Pompignan souhaite connaître la pérennité de l'après-projet géo référencement et savoir si les clichés remarquables pourraient être mis à jour au fur et à mesure. Ils seraient utilisables et utiles à tous.

M. Gayral indique que les fichiers issus de la première étape du géo-référencement ne sont guère exploitables par les communes et convient que la deuxième étape est le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) auquel il faudrait satisfaire pour avoir une plus grande connaissance de tous les réseaux.

M. Gayral remercie les élus pour leur intervention et présentation et les services pour leur travail et la préparation des rapports. Il remercie également les élus présents pour leur participation.

Le Président,



Jacques GAYRAL